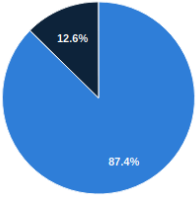
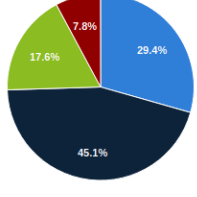
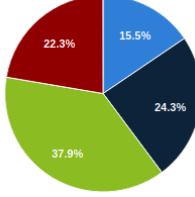
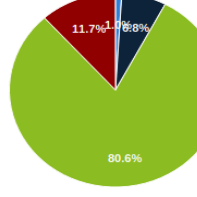
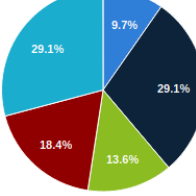
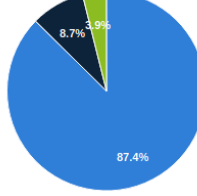
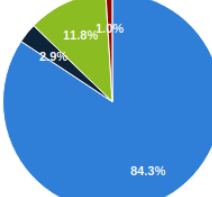
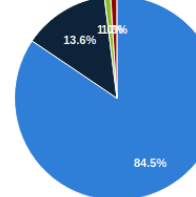
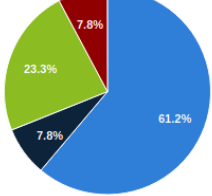
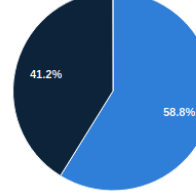
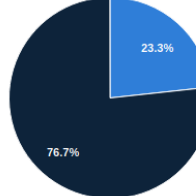
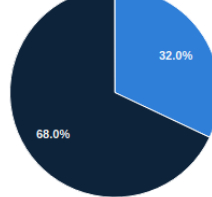
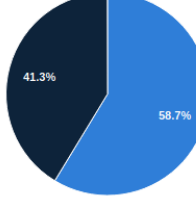


Questionnaire Précarité

113 participants

<p>Tu es une femme / un homme</p> <p>90 femmes 13 hommes</p>		<p>Années d'ancienneté dans l'EN ?</p> <p>0 à 2 ans 30 2 à 5 ans 46 5 à 10 ans 18 + de 10 ans 8</p>	
<p>Tranche d'âge</p> <p>20 à 30 ans 16 30 à 40 ans 25 40 à 50 ans 39 50 à 60 ans 23</p>		<p>Quel est ton temps de travail hebdomadaire ?</p> <p>< 10 h 1 de 10h à 20h 7 de 20h à 30h 81 + de 30 h 12</p>	
<p>Quel est ton niveau d'étude ?</p> <p>Brevet 10 Bac 30 Bac +2 14 Bac +3 19 Bac +4 ou plus 30</p>		<p>Quel est le montant de ta rémunération mensuelle nette ?</p> <p>de 500 à 1 000€ 90 de 1 001 à 1 500€ 9 de 1 501 à 2 000€ 4</p>	
<p>Quelle mission exerces-tu ?</p> <p>AESH 86 AED 3 Professeur-e 12 Agent administratif 1</p>		<p>Comment qualifierais tu le montant de ton salaire ?</p> <p>Insuffisant 87 à consolider 14 satisfaisant 1 très satisfaisant 1</p>	
<p>Quel type de contrat as-tu signé ?</p> <p>CDD 63 CDI 8 AESH 24 Contractuel.le 8</p>		<p>As-tu été formé pour le poste que tu occupes ?</p> <p>Oui 60 non 42</p> <p>Si oui, était-elle suffisante ?</p> <p>Oui 17 non 56</p>	 
<p>Est-ce ton premier contrat dans l'EN ?</p> <p>Oui 32 Non 68</p>		<p>Souhaitez-vous participer à l'élaboration d'un cahier revendicatif ?</p> <p>Oui 54 non 38</p>	

Racontez les difficultés rencontrées : Fiche de poste

En tant que professeur contractuelle la question n'est pas compréhensible

La fiche de poste des AESH

- La fiche de poste est expliquée oralement mais pas toujours de document écrit
- La fiche de poste de l'AESH ne correspond pas à la réalité sur le terrain
- Elle est peu détaillée et en décalage avec les besoins.
- Elle est interprétable

Racontez les difficultés rencontrées : Missions

- Personne ne peut donner d'informations sur les élèves à accompagner
- L'emploi du temps ne respecte pas toujours les temps de présence réelle de l'élève
- Les affectations sont tardives et ne permettent pas de rencontrer les enseignants, les élèves
- Certains enseignants ont des demandes d'accompagnement auprès d'élèves sans montrer le GEVASCO.
- Aide d'autres élèves du groupe classe, gérer un groupe d'enfants
- On se retrouve donc pratiquement dans le rôle d'un ATSEM, qui seconde presque l'enseignant
- Trop de changement de classes
- Facteur aidant : rester en poste dans le même établissement, une équipe d'AESH soudée

« Les AESH doivent surtout être dociles, s'adapter à l'enseignant, se faire discrète, arriver à l'heure avec le sourire et une bonne dose de patience et de finesse psychologique. »

Racontez les difficultés rencontrées : Signature de contrat

- 15 ans contractuelle avant titularisation
- HSA et le statut de professeur principal ne sont pas mentionnés sur les contrats.
- Retards pour obtenir le contrat
- Sessions de signatures de contrats ; « 150 personnes convoquées à la même heure, impossible de poser des questions » ; « du bétail que l'on marque en nombre, juste information pratique sans considération pour les êtres humains que nous sommes ».
- Enchaînement de contrats précaires (CUI, CDD, contrat de 3 ans renouvelable 1 fois.)
- Pas de proposition de temps plein
- Pas de possibilité de faire des vœux d'affectation

En mars 2017, les changements de règles de gouvernement sur les paies de juillet et août ont fortement impacté nos salaires puisque maintenant pour un même travail, on gagne moins.

Racontez les difficultés rencontrées : Fin de contrat

- Maintien des personnes dans la précarité, pas d'anticipation : « renouvellement annoncé 2 semaines avant la fin de contrat », « CDD de 3 x 1 an. Après ? »
- En cas de démission, aucun droit, pas de formation, bref c'est la misère
- Les contrats de terminent toujours le dernier jour de l'année scolaire.
- 1er CDD arrêté fin juin et renouvelé seulement en octobre pour non paiement des congés d'été. Chômage perçu seulement en janvier l'année suivante.

Racontez les difficultés rencontrées : Paiement pendant les vacances

- Le paiement pendant les vacances est le même que lors de l'activité : misérable
« ... suite à mon congé parental en 2015, j'ai dû attendre deux mois et demi pour avoir un acompte, puis à la fin du troisième mois, une régularisation. »
 - Contrats s'arrêtant la veille des vacances pour reprendre le jour de la rentrée (vacances non rémunérées)
 - « Jusqu'à présent, payé par l'EN sur le temps de contrat du remplacement du ou de la collègue. Après, je tombe au chômage. Il semblerait qu'il y ait une ambiguïté, on m'a dit que dès lors que tu prenais un poste avant le 18 septembre et que tu étais à temps plein toute l'année, logiquement et ce, en dépit du décret du 29 août 2016, tu devais être payé par l'EN le temps des vacances d'été... D'autres opposent le décret que je viens de citer. Pour le moment, je n'ai été payé que lors de mes premières vacances d'été, la collègue ayant un arrêt jusqu'au 9 août. »
- plusieurs mois sans salaire.

Racontez les difficultés rencontrées : Atteinte au droit de grève

- Comment faire grève quand on est dans le collimateur ? Soit baisse de salaire en plus des retenues, jours de carences etc....
- Ne fais pas grève car je n'en ai pas les moyens financiers.
- Faire grève sans problème
- Culpabilisation, les pauvres enfants, pression de la hiérarchie
- Je n'ai aucune idée de quels sont mes droits pour les grèves, donc je ne me mets pas en grève.
- Droit d'absence si tous les enseignants font grève et l'établissement fermé.
- peur car pas titulaire
- Je ne sais pas si il y a un lien, mais ma convocation au rectorat était une semaine après un jour de grève...

Formation :

- Refus des demandes pour participer aux formations de l'EN
- Formation proposée et complète en 5 minutes
- La formation de 60h est trop généraliste
- Beaucoup n'ont pas eu la formation de 60h
- Pas de formation : étant collective et non individuelle on a tendance à m'oublier.
- Les formations ou expériences précédentes aident pour accompagner les élèves

Expression libre :

- Perte de la gratuité des transports car désinscription de pôle emploi, temps de trajet entre deux établissements non compté
- Demande de reconnaissance financièrement, un salaire décent, absence d'avantages type : chèques vacances, primes REP et REP+
- Demande d'un statut, légitimité dans les établissements
- Demande de temps plein 35h hebdomadaires
- Manque d'informations sur les droits, trop de différences entre les départements
- Demande d'être associé systématiquement au projet de l'élève ; participation au ESS, lecture des GEVASCO, manque de coordination
- Les accompagnements ne sont pas réfléchis en équipe, besoin de groupes de parole pour échanger sur les pratiques professionnelles
- C'est trop souvent une assimilation des élèves en situation de handicap et non une inclusion
- Sentiment d'être un « pansement »

- Pas de lieu pour ranger ses affaires au sein de l'établissement

- La mise en place des PIAL a permis d'avoir un interlocuteur dans les établissements, avant les directions rechignaient à envoyer les documents au rectorat.

« Ils m'ont demandé de donner un 2ème prénom pour renouveler mon contrat car j'avais atteint 6 ans avec un contrat AED. J'ai un contrat avec un faux prénom même si la fiche de paie est au bon. Je ne suis pas passé en CDI au bout de 6 ans car deux ans de contrat aidé et interruption de plus de 4 mois. J'ai fait des remplacements d'AVS en 2013-2014. j'ai commencé en 2008. J'avais été aide-éducateur de 1999 à 2004 et animateur vacataire de 2004 à 2007. Après 5 ans au collège je commence à être usé, je vais voir un psychologue de l'éducation nationale demain. Je suis à 66% avec un contrat de trois ans. Je pourrais être en CDI en septembre 2021. J'ai été à plein temps deux ans comme AESH en ULIS sinon temps partiel subi le reste du temps. complété par le chômage et la CAF. Et à plein temps 35 heures comme aide-éducateur mais aujourd'hui je passe presque 35 heures au collège pour 847 € »

- L'inspection en tant que contractuelle sert uniquement à une éventuelle radiation
- manque d'anticipation, gestion acrobatique, salaire différent chaque mois.

Racontez les difficultés rencontrées : Rapport avec la hiérarchie

Je suis dans une école primaire, difficile de savoir quelle place on a, on ne fait pas vraiment partie de l'équipe éducative et notre supérieur hiérarchique direct est au rectorat

« tout dépend, le plus souvent, simplement administrative. Cette année, c'est particulier, la principale est clairement perverse narcissique et l'ambiance est délétère. »

Mauvais. harcèlement au travail, lobbying pour que je démissionne. Conditions de travail difficiles, sans adaptation de poste

Concernant le rapport avec la hiérarchie j'ai une superviseur adjointe super attentive, à l'écoute, qui se soucie beaucoup de notre situation. Mais ce qui me dérange le plus c'est que, tant qu'on est Aesh tous les cadres supérieurs veulent faire de nous le « balais de service » alors qu'on est tous présent pour faire notre travail en groupe.

La DPAE 4 formule parfois des réponses sans rapport avec les questions posées...

Ça va. Directeur bien et à l'écoute, mais certains instits ne sont pas très cordiaux. Heureusement ce n'est pas la majorité car en général ils sont contents de l'aide que l'on peut leur apporter.

Cordiale dans l'ensemble et institutionnellement nous avons l'entretien professionnel annuel.

Toujours de bonnes relations avec la hiérarchie. Dialogue ouvert, Associée aux équipes éducatives de suivi, collaboration intéressante pour la mise en place d'un accompagnement au plus juste des attentes éducatives

Ils s'en foutent. Ils nous laissent faire notre emploi du temps après nous avoir communiqué la liste des élèves à suivre.

Je n'ai jamais d'entretien, si la directrice de l'école ne souhaite pas vous garder elle en informe l'IA et on vous affecte ailleurs. Certaines AESH copinent avec la direction et restent en poste sur une école plusieurs années.

Légère pression : convocation par la directrice adjointe pour me rappeler le cadre légal de la caisse de grève pour les AED que j'avais impulsé avec un prof.

Lors d'une demande de stage syndical l'an dernier, la CPE a été condescendante, me disait que je n'étais qu'AED que je n'avais pas le droit sans doute à ce stage. Qu'elle allait se renseigner etc.

Nous sommes tenues de rester sur l'établissement pendant toutes nos heures travaillées y compris pendant les absences des enfants suivis ou des professeurs. Il s'agirait de nous protéger, nos déplacements n'étant pas couverts en dehors de nos horaires. Les enseignants dans les mêmes circonstances sont libres de prendre leurs responsabilités. J'appréhende la période des EDT. Des horaires peuvent être imposés alors qu'ils n'ont rien à voir avec des mi-temps. La discussion est fermée...

La difficulté c'est que sur notre lieu de travail, nous n'avons pas de hiérarchie directe qui pourrait répondre à d'éventuelles questionnements.

Médecine du travail ?

Je suis dans une école primaire, difficile de savoir quelle place on a, on ne fait pas vraiment partie de l'équipe éducative et notre supérieur hiérarchique direct est au rectorat

Les rapports avec la hiérarchie font ressortir un manque de confiance envers les AESH dans l'établissement car nous sommes obligées de pointer matin et soir en mentionnant les horaires et en signant.

J'ai eu de la chance dès la première année lorsque je me suis présentée à l'enseignante de CP ; elle a très bien reçu ma proposition d'aide auprès d'enfants à soutenir, au regard de mon profil professionnel. Il y a une très bonne cohésion de l'équipe enseignante (12 classes). J'ai une marge de manœuvre complètement honorable et je peux communiquer mes observations et questionnements relatifs aux élèves. Je me sens respectée. Il m'arrive de proposer des compléments d'activités. ex : un jeu sur l'occupation de l'espace, germination de graines pour observation... Mes interventions sont dosées, et jusqu'ici, je n'ai pas eu de problème.

Si on considère que la hiérarchie est l'enseignant et le directeur, excellent. Si c'est l'employeur, inexistant.

Aucune communication : pas de réponse aux enfants, e-mails ni au téléphone.

Très bon rapport avec la hiérarchie. Là où ça pose problème c'est avec certains enseignants qui nous considèrent comme inutiles, inexistantes, zéro communication (ce qui pose problème pour les équipes éducatives)

Complicée... aucune reconnaissance

Lorsque je fais des demandes, les enseignants et le directeur les prennent en compte, parfois il faut que mes demandes soient répétées un peu. Par contre, lorsque je fais des demandes au rectorat, il n'y a pas toujours de réponse, ou il renvoie la balle au directeur de l'école qui n'a pas les moyens de répondre à mes demandes. Au sein de l'école, je dois aller chercher les informations, car elles ne me sont pas toujours diffusées, alors qu'elles me concernent.

Très compliqué voire hermétique. Je me suis vue convoquée au rectorat pour un entretien qui s'est révélé être plutôt une liste de reproches sur ma posture. J'ai coupé court à cet entretien qui m'a bouleversée. J'ai eu un arrêt maladie du travail et suis encore suivie pour non consolidation. J'ai demandé un entretien accompagné, avec ma chef d'établissement avant les vacances de Noël. A ce jour et malgré une nouvelle demande je n'en ai toujours pas eu. Il y a 15 jours elle m'a convoquée pour un entretien avec la personne du rectorat que j'ai décliné vu que j'étais en arrêt maladie (pour une intervention chirurgicale qui n'a rien à voir avec les autres circonstances).

tout dépend des établissements. Mais souvent une hiérarchie sur le terrain dépassée ou peu informée ou démunie face à notre précarité d'AESH. Pour nos supérieurs au rectorat, je dirais invisibles. Peu de contacts et les demandes que l'on ose faire sont souvent sans réponses. Seul le service financier réagit à nos demandes d'informations.

Problème avec la directrice d'école qui abuse et nous oblige à surveiller et être responsable des enfants à problèmes à plusieurs récréations dans la semaine.

Le rapport avec la hiérarchie est variable d'un établissement à l'autre.

Très difficile pour les avoir au téléphone et pour dialoguer avec eux quand on a des problèmes
rapports compliqués avec l'administration